

## SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à huis clos au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, le 2 novembre 2020 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

M. Bruno Vadnais, Maire  
 M. Éric Deschênes, conseiller au poste numéro 1  
 M. Richard Dion, conseiller au poste numéro 2  
 M. Yvon Tranchemontagne, conseiller au poste numéro 3  
 M. Richard Belhumeur, conseiller au poste numéro 4  
 M. Jean-Pierre Doucet, conseiller au poste numéro 5  
 M. Gérald Toupin, conseiller au poste numéro 6

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Bruno Vadnais. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance. La directrice générale adjointe, Mme Nathalie Panneton, et le directeur des travaux publics, M. François Ricard, sont également présents.

<b>1. TENUE DE LA PRÉSENTE SÉANCE À HUIS CLOS .....</b>	<b>164</b>
<b>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>164</b>
<b>3. PÉRIODE DE QUESTIONS .....</b>	<b>165</b>
<b>4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020 .....</b>	<b>165</b>
<b>5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>165</b>
5.1 ÉTATS COMPARATIFS.....	165
5.2 RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION OSER-JEUNES .....	165
5.3 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA COUR MUNICIPALE .....	165
5.4 DON À LA FONDATION CLAUDE-ÉDOUARD HÉTU .....	166
<b>6. SÉCURITÉ PUBLIQUE .....</b>	<b>166</b>
6.1 CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC .....	166
<b>7. TRANSPORT ROUTIER .....</b>	<b>167</b>
7.1 DROIT DE PASSAGE – ROUTE GONZAGUE-BRIZARD.....	167
<b>8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.....</b>	<b>167</b>
8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. OLIVIER MONDOR.....	167
<b>9. LOISIRS ET CULTURE .....</b>	<b>168</b>
9.1 SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER .....	168
9.1.1 Désignation des membres représentant la Municipalité et du membre siégeant au conseil d'administration.....	168
9.1.2 Contribution financière .....	168
9.2 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE .....	169
<b>10. ADOPTION DES COMPTES .....</b>	<b>169</b>
<b>11. COURRIER.....</b>	<b>169</b>
<b>12. LEVÉE DE LA SÉANCE .....</b>	<b>170</b>

## **1. TENUE DE LA PRÉSENTE SÉANCE À HUIS CLOS**

**CONSIDÉRANT** les décrets numéros 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020, 917-2020, 925-2020, 948-2020, 965-2020, 1000-2020, 1023-2020, 1051-2020, 1094-2020 et 1113-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire du 13 mars au 4 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet de refuser l'accès du public à une séance publique à condition que l'enregistrement de cette séance soit accessible au public dès que possible;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal ainsi que les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique ou par vidéoconférence;

rés. 01-11-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal ainsi que les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique ou par vidéoconférence;

**QU'**une copie de l'enregistrement de la présente séance soit accessible au public dès le 3 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

rés. 02-11-2020

M. Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier, informe le conseil qu'un point à l'ordre du jour est ajouté, soit :

- 5.4 Don à la *Fondation Claude-Édouard Héту*;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la présente séance étant à huis clos, il est possible de recevoir les questions du public par courriel et par la poste.

Aucune question n'a été reçue.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020**

rés. 03-11-2020

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le procès-verbal de la séance du 5 octobre deux mille vingt avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **5.1 ÉTATS COMPARATIFS**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

#### **5.2 RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION OSER-JEUNES**

rés. 04-11-2020

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le renouvellement de la certification OSER-JEUNES au montant de 50.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

#### **5.3 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA COUR MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

rés. 05-11-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la

période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, laquelle comprend les éléments suivants:

- Toutes les communications téléphoniques avec les élus et les officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constat d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- Toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- Toutes les rencontres avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC;
- Le tout pour un montant forfaitaire de 1 200.00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

#### **5.4 DON À LA FONDATION CLAUDE-ÉDOUARD HÉTU**

rés. 06-11-2020

Il est proposé par M. Richard Belhumeur, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise un don de 150.00 \$ à la Fondation Claude-Édouard Héту dans le cadre de la levée de fonds afin d'offrir un Noël inoubliable aux jeunes fréquentant les Centres jeunesse de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **6.1 CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert a un grand intérêt envers le travail de sensibilisation et d'éducation que les cadets de la Sûreté du Québec peuvent apporter à la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray coordonne, avec la Sûreté du Québec, la répartition des cadets pour l'été 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une possibilité de partager les services des cadets de la Sûreté du Québec avec d'autres municipalités dépendamment du nombre de cadets qui seront embauchés à l'été 2021;

rés. 07-11-2020

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert :

- Autorise la Sûreté du Québec à fournir les services des cadets selon le scénario entendu avec la MRC de D'Autray pour la période estivale 2021, jusqu'à concurrence de 2 000.00 \$;

Adoptée à l'unanimité.

## **7. TRANSPORT ROUTIER**

### **7.1 DROIT DE PASSAGE – ROUTE GONZAGUE-BRIZARD**

rés. 08-11-2020

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert :

- Accorde un droit de passage pour les véhicules hors-route de type motoneiges sur le fossé du côté nord de la route Gonzague-Brizard;
- Rend ce droit de passage effectif du 3 novembre 2020 au 30 avril 2021 inclusivement;
- Demande au *Club d'Autoneige de St-Barthélemy* d'installer la signalisation nécessaire pour indiquer l'emplacement dudit droit de passage ainsi que pour s'assurer de la sécurité des usagers de cette route.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. OLIVIER MONDOR**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Olivier Mondor est propriétaire des lots 4 263 126 et 4 263 128 situé de chaque côté du 1160 route Morel;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Olivier Mondor désire vendre les terrains pour que l'acheteur puisse construire une résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Olivier Mondor demande une dérogation mineur pour chacun des deux lots à l'effet d'autoriser la construction d'une résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdits terrains n'ont pas la largeur minimale de 50 mètres prévus au règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots étaient lotis avant 13 avril 1983, ce qui permet une largeur minimum réduite de 25%, soit 37.5 mètres (article 3.1.4.1 du règlement de lotissement);

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 4 263 126 a une largeur 27.43 mètres et une superficie de 4 725.2 mètres carrés et que le lot 4 263 128 a une largeur de 30.59 mètres et une superficie de 4 838.6 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie minimum est respectée pour ces deux lots;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme est favorable à l'octroi de cette dérogation mineure aux deux lots concernés;

**CONSIDÉRANT QU'**avis public a été publié le 7 octobre 2020;

rés. 09-11-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Belhumeur, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde cette dérogation mineure aux lots 4 263 126 et 4 263 128 du Cadastre du Québec, actuellement propriétés de Olivier Mondor inc.

Adoptée à l'unanimité.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

### **9.1 SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER**

#### **9.1.1 Désignation des membres représentant la Municipalité et du membre siégeant au conseil d'administration**

rés. 10-11-2020

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme M. Yvon Tranchemontagne, M. Éric Deschênes et M. Gérald Toupin en tant que représentant de la Municipalité au sein de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l'année 2021. Il est également résolu que le représentant au conseil d'administration pour l'année 2021 sera M. Yvon Tranchemontagne et son substitut, M. Éric Deschênes.

Adoptée à l'unanimité.

#### **9.1.2 Contribution financière**

rés. 11-11-2020

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'une somme de 2 000.00 \$ à titre de contribution financière pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité.

**9.2 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux obligations prévues à la convention de service intervenue entre la Municipalité et le réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, le conseil doit nommer par résolution deux représentants officiels. Un à titre de répondant et un à titre de coordonnateur;

rés. 12-11-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme M. Gérald Toupin à titre de répondant et Mme Marie-Pier Lambert à titre de coordonnatrice, conformément à l'article 12.0 de la convention susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

**10. ADOPTION DES COMPTES**

rés. 13-11-2020

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes figurant sur la liste des comptes numéro 2020-11 au montant de 212 524.74 \$ et autorise le maire, M. Bruno Vadnais, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Larry Drapeau, à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

**11. COURRIER**

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

- Approbation du règlement d'emprunt numéro 316;

Ministère des Transports

- Annonce d'une aide financière de 299 571 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Entretien des routes locales;

Ministère des Transports, direction générale des Laurentides-Lanaudière

- Réponse concernant la réception de la résolution numéro 33-06-2020.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que la séance est levée.

Adoptée à l'unanimité

rés. 14-11-2020

*Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Bruno Vadnais, Maire

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 2<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020.

Larry Drapeau  
Directeur général et secrétaire-trésorier